

Objectifs

Objectif 2.1.3 Valoriser les activités agropastorales contribuant à la protection des patrimoines et des paysages

Contexte

L'agriculture est à l'origine en Vanoise de « paysages pastoraux » de grande qualité qui contribuent fortement au caractère de *montagne apprivoisée* dans le coeur du parc national. Les prairies de fauche de montagne à des altitudes élevées (1 700 m à plus de 2 000 m) constituent une spécificité de la Vanoise. Surtout présentes en Haute Maurienne, dans les vallées de la Lenta, de la Duis, de la Rocheure, Entre deux Eaux, Chavière, l'Orgère, elles viennent renforcer la diversité écologique naturelle. Il en va de même de la mosaïque de prairies subalpines et de landes que l'agriculture entretient dans les secteurs d'altitude intermédiaire qui auraient tendance à évoluer naturellement vers la forêt. Les modalités du pâturage influencent fortement la composition de la végétation des espaces pastoraux et l'équilibre entre espèces arbustives et herbacées. À l'inverse, les caractéristiques de la végétation orientent le comportement du troupeau et déterminent les pratiques mises en oeuvre par l'alpagiste pour tirer le meilleur parti de la ressource herbagère.

Les alpages sont les principaux points d'entrée du parc national pour la majorité des visiteurs. Au-delà de la présence saisonnière des troupeaux, le caractère accueillant des alpages s'exprime à travers de nombreuses traces matérielles. L'exploitation économique d'alpages éloignés des sièges d'exploitation génère des besoins d'accès motorisés, des besoins en eau pour l'abreuvement et le lavage. Elle impose des contraintes de fonctionnalité des bâtiments, pour les hommes et les animaux. La réglementation et ses modalités d'application prévoient des dispositions adaptées à la pratique pastorale et aux besoins des alpagistes, au titre d'une solidarité économique et sociale avec l'aire d'adhésion. Les équipements nécessaires doivent prendre en compte les enjeux de protection des patrimoines.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique, qui relève d'une mission fondamentale du parc national de la Vanoise.

Objectifs poursuivis

- La charte exprime une volonté politique forte de soutenir l'activité pastorale, en priorité dans les secteurs où sa contribution aux objectifs de protection des patrimoines et du caractère est la plus manifeste
- Il s'agit également d'accompagner les agriculteurs dans la prise en compte des enjeux environnementaux et de les aider à mettre en oeuvre les solutions à moindre impact environnemental, en valorisant les initiatives prises dans ce sens.
- La gestion agroenvironnementale est à poursuivre et à développer pour favoriser, au besoin, l'adaptation des pratiques pastorales sur la base d'une évaluation préalable au cas par cas, aussi bien pour les espaces pastoraux que les prairies de fauche d'altitude présentes dans le coeur.

Objectifs

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

| Mesures contractuelles (liste non exhaustive) ("?" = mesure pouvant également être mise en oeuvre sur l'aire d'adhésion) | Rôle de l'établissement public du parc national | Rôle des communes adhérentes | Principaux acteurs partenaires |
|---|--|---|--|
| [...] | [...] | | [...] |
| 2.1.3.b - Accompagner les porteurs de projets dans la recherche et la mise en place de solutions alternatives aux pistes pastorales lorsqu'elles sont susceptibles de porter atteinte aux patrimoines | Accompagner les projets et apporter une expertise | | Organisations professionnelles agricoles |
| [...] | [...] | | [...] |
| 2.1.3.d - Élaborer de manière concertée des diagnostics d'alpage et/ou plans de gestion pastoraux à l'échelle des unités pastorales, prenant en compte à la fois des enjeux naturalistes et les objectifs et contraintes agricoles | Porter et animer la démarche en lien avec les organisations professionnelles agricoles | | Organisations professionnelles agricoles |
| 2.1.3.e ? - Développer la contractualisation agroenvironnementale par le montage de projets territorialisés sur la base d'un travail d'animation concerté avec les OPA. Effectuer un suivi partagé. | Assurer le portage, l'animation, le suivi et la valorisation des expériences | | État, Organisations |
| 2.1.3.f - Insérer des clauses environnementales dans les baux et les conventions de pâturage des alpages communaux | Apporter un conseil aux communes | Initiative | Organisations professionnelles agricoles |
| 2.1.3.g - Sensibiliser les propriétaires publics à la charte Natura 2000 | Assurer l'animation | Mise en oeuvre des recommandations sur les terrains communaux | Organisations professionnelles agricoles |
| 2.1.3 h - Apporter un appui | Expérimentations, suivi et | | Organisations professionnelles |

Objectifs

| | | | |
|---|-------------------------|-------|--|
| technique à l'amélioration de la valeur pastorale de milieux dégradés (nardaie, pelouses à fétuque paniculée, etc.) | diffusion des résultats | | agricole, organismes recherche appliquée |
| [...] | [...] | [...] | [...] |

Référence ID de l'article : #4928

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 09:52